

M.R.B.C. –A.A.T.L. – D.U.
François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 17/pfu/464625
N/Réf. : AVL/ah/WMB-2.20/DCDU/s524
Annexe : demande de complément d'information, 3 p

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Cités-jardins Le Logis et Floréal. Demande de permis unique portant sur le renouvellement de l'éclairage public des avenues L. Vander Swaelmen, des Cailles, des Nymphes, des Tritons, des Vestales, des Sylphes, des Naïades, des Dryades et Berensheide.
Demande de complément d'information

En son courrier du 23 juillet 2012, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 22 août 2012, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, en date du 2012 et par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 3 octobre 2012. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-président